



**RÉSOLUTION DU COMITÉ EXÉCUTIF NATIONAL
POUR APPROBATION PAR LES MEMBRES
Novembre 2022**

Il est résolu que le Comité exécutif national (CEN) ait le pouvoir d'approuver l'utilisation des ressources du Fonds de défense si cela est jugé nécessaire pour le bien-être financier de l'Association et que le Fonds de fonctionnement passe sous le seuil d'une (1) année de dépenses.

[Consultez la proposition de modification au Fonds de défense et à l'allocation des fonds \[PDF\]](#)